

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Haute-Seine	Le Coudray, aval écluse RD	Rivière	Evry	129,680	130,140	Le Coudray-Montceaux, Morsang-sur-Seine

Date et durée des travaux :

Les dragages sont prévus entre septembre et décembre 2021.

Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m ³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
573	2021-RHS-PK 130.000 21E067893-004	Oui	non dangereux	non	inertes

Prélèvements réalisés le 08/04/2021.



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :	o Grand gabarit	X
	o Petit gabarit	
- Canal :	o Grand gabarit	
	o Petit gabarit	
	o Annexe : rigole, fossé	
- Milieu :	o Urbain : habitat	X
	o Rural	X
	o Industriel	
	o Portuaire	

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : X
91DDT19960002 - PPRi Seine - approuvé en 2003
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR73A	la Seine du confluent de l'Yonne (exclu) au confluent de l'Essonne (exclu)	Eaux superficielles Naturelle	Bon état en 2015	Bon état en 2015	mauvais	Bon

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	oui	Captage des Canardières (Saintry) Captages de Morsang-sur-Seine Prise d'eau de Morsang-sur-Seine Prise d'eau de Corbeil-Essonnes	souterrain et superficiel	Arrêté DUP 902556 du 13 septembre 1990 Arrêté DUP 964500 du 18 octobre 1996 Arrêté DUP 2010.PREF/DRCL/590 du 17 décembre 2010 Arrêté DUP 2010-PREF-DCI2/BE0108 du juin 2010
Périmètre de protection éloignée	oui	Captage des Canardières (Saintry)	souterrain	Arrêté DUP 902556 du 13 septembre 1990

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur la Seine (03048000 - La Seine à Saint-Fargeau-Ponthierry 1), environ 10 km en amont ; les dernières données disponibles sur le site <http://www.naiades.eaufrance.fr/> datent de 2016. Les espèces principales sont la vandoise, le goujon et l'anguille. Les espèces secondaires sont la perche soleil, la perche commune, le barbeau et l'ablette.

Type de berges :

En rive droite, le pied de berge est de type lisse (palplanche ou dalle béton) et le haut de berge naturel ; en rive gauche, le pied de berge est constitué de matériaux jointifs (type enrochement lié, perré maçonné) et le haut de berge naturel (atlas schéma environnemental des berges d'Ile-de-France - IAU - 2012).

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'arrêté relatif aux frayères du département de l'Essonne (signé le 28/12/2012) indique la présence potentielle de frayères sur la Seine pour les espèces de la liste 1 (Chabot, Lamproie de planer, Truite fario, Vandoise) et de la liste 2 (Brochet, Grande Alose) de la commune du Coudray – Monceaux à Ris-Orangis.

La présence de zones potentiellement propices à la reproduction du chabot et de la vandoise est possible.

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom	
Le Coudray, aval écluse RD	Écologie	ZPS (Zone de protection spéciale)	Non		
		ZNIEFF 2 (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)	Oui	110001605 - VALLEE DE SEINE DE SAINT-FARGEAU A VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	
		ZNIEFF 1 (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)	Non		
		ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux)	Non		
		SIC (Site d'intérêt communautaire)	Non		
		APB (Arrêtés de protection de biotope)	Non		
		Ramsar (zone humide d'importance internationale)	Non		
		RNCFS (Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)	Non		
		CEN (conservatoire d'espaces naturels)	Non		
		CDL (Conservatoire du Littoral)	Non		
		PN (Parc national)	Non		
		PNR (Parc naturel régional)	Non		
		RNN (réserve naturelle nationale)	Non		
		RNR (réserve naturelle régionale)	Non		
		RB (réserve de biosphère)	Oui	FR6500010 - Fontainebleau et Gâtinais (zone de transition)	
		Patrimoine culturel	Site inscrit	Oui	
	Site classé		Non		

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

La vandoise et l'anguille (espèce non protégée mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction) ont été recensées à la station de Saint-Fargeau-Ponthierry.

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇒ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Le Coudray, aval écluse RD	possible	possible	oui	oui

Sensibilité environnementale :

Le site présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence d'espèces de poissons protégées et/ou menacées, ainsi que de la présence possible de leur zone de reproduction. Le site est inclus dans 2 zones d'intérêt écologique (ZNIEFF, réserve de biosphère) et 1 site d'intérêt patrimonial (site inscrit). Il est également inclus dans le périmètre de protection d'un captage souterrain.

L'intérêt de la ZNIEFF de la vallée de la Seine est floristique (nombreuses plantes déterminantes dont certaines protégées) et faunistique (nombreuses espèces déterminantes dont certaines protégées - chiroptère, oiseaux, insectes).

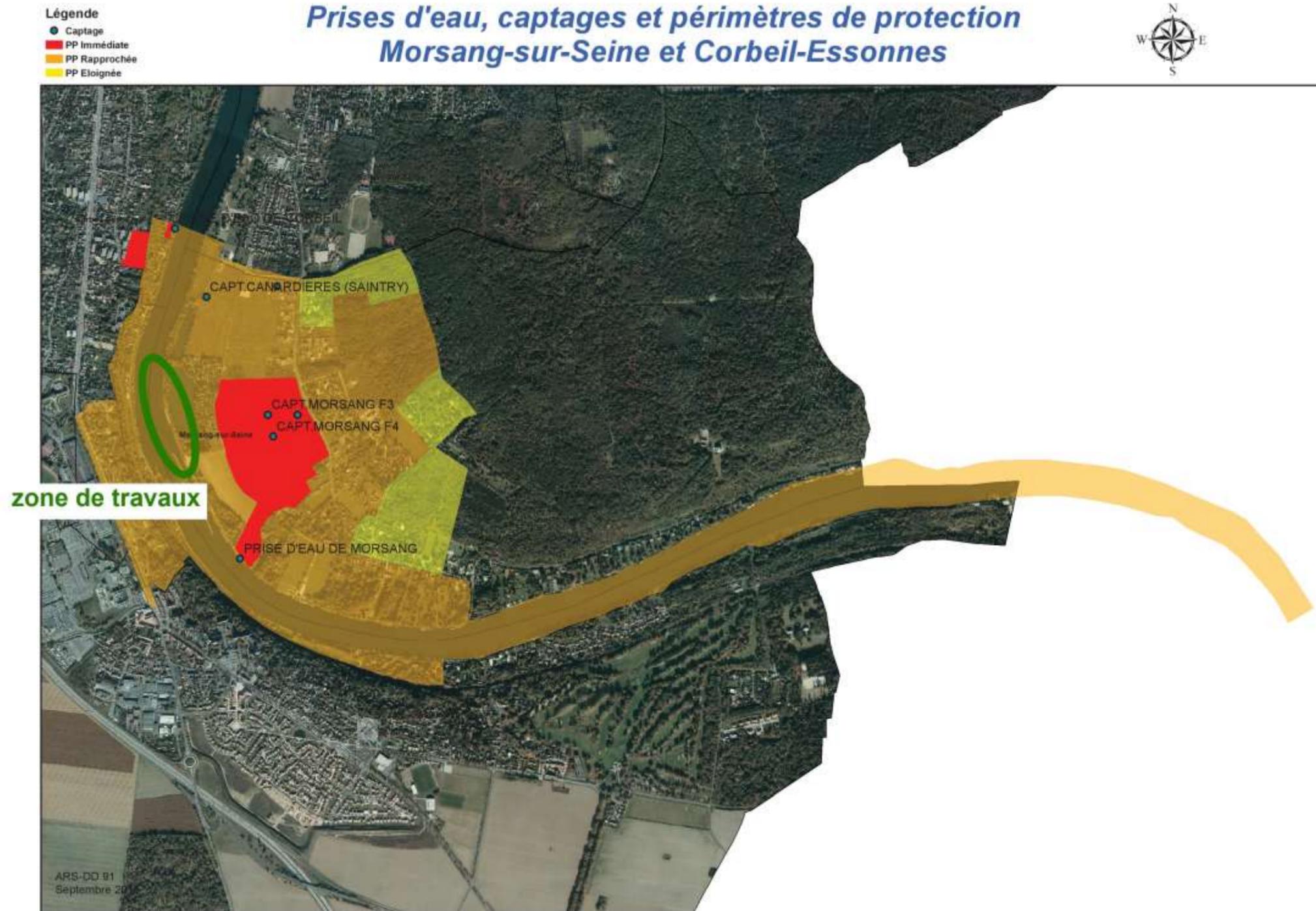
Les travaux envisagés concernent l'aval de l'écluse. Afin d'éviter toute perturbation susceptible d'affecter la reproduction des poissons, et notamment des espèces protégées et/ou menacées, les travaux devront être effectués en dehors des périodes de fraie.

La zone de travaux se situe dans le périmètre de protection rapprochée de captages AEP souterrain et superficiel. Des mesures de précaution devront être apportées pour limiter la dispersion des sédiments susceptibles de polluer les eaux captées superficiellement ; les travaux ne devraient pas avoir d'impact sur les captages souterrains.

Concernant la proximité du site inscrit (Îles de la Seine), celui-ci ne sera pas impacté par l'opération car aucune modification du paysage n'aura lieu. Les sédiments seront dragués depuis la voie d'eau et transportés par barge vers leur lieu de valorisation.

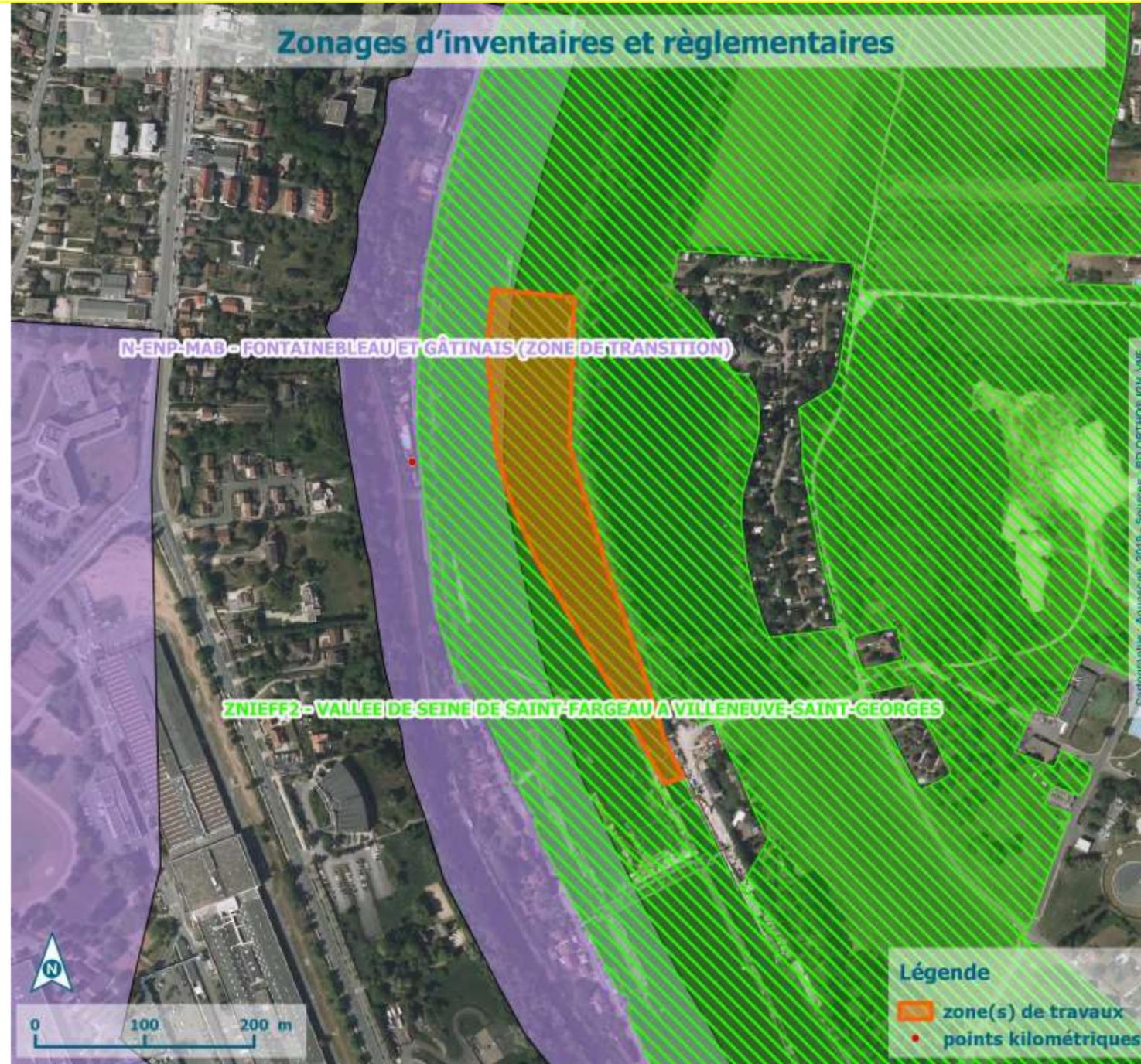
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Zonages d'inventaires et réglementaires



Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Patrimoine culturel

